

PREFECTURE DU JURA

MISSION ECONOMIQUE

- Bureau Programmation et
Aménagement du Territoire -

ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR L'INVENTAIRE
SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
D'OBJETS MOBILIERS DANS L'EGLISE DE DESNES

Ref : CC/VD

N° 271

LE PREFET,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 70219 du 23 Décembre 1970 modifiant la loi du 31 Décembre 1913 sur les
Monuments Historiques ;

VU le décret n° 77.1524 du 28 Décembre 1977 relatif à la Commission Supérieure des
Monuments Historiques, Objets mobiliers et immeubles par destination ;

VU l'avis émis par cette assemblée, 1ère section au cours de sa séance du
16 Novembre 1992 ;

VU la lettre n° IS058 du 15 Décembre 1992 de M. le Ministre d'Etat, Ministre de
l'Education Nationale et de la Culture ;

- A R R E T E -

Article 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'Inventaire
Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les Monuments Historiques :

DESNES - Eglise :

- PM39002296 ▶ Groupe de calvaire, Christ en croix Vierge et Saint-Jean, bois sculpté polychrome,
XVIIIème siècle,
PM39002297 ▶ Châsse de Saint-Innocent et sa console, bois sculpté doré et polychrome, 1er moitié
du XVIIIème siècle,
PM39002298 ▶ Armoire, bois sculpté, XVIIIème siècle,
PM39002299 ▶ Vierge à l'Enfant, statue, bois sculpté polychrome et doré, XVIIIème siècle.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à M. le Maire de la commune de DESNES et à
l'affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Des ampliations de cet arrêté seront également adressées à MM. le Ministre de
l'Education Nationale et de la Culture (Direction du Patrimoine), le Directeur des Archives
Départementales du Jura, le Directeur Régional des Affaires Culturelles, Conservateur
régional des Monuments Historiques, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du
Jura.

Pour ampliation,
Pour le Préfet,
et par délégation
l'Attaché Chef de bureau.



Colette JACQUIER



Lons-le-Saunier, le 16 MARS 1993

LE PREFET,

Jean-François DENIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité.